



Complément d'information concernant les personnes ayant suivi une formation en dehors des écoles répondant aux critères de la FPGT ([Voir lien](#)).

Il a été décidé de ne pas refuser systématiquement l'adhésion des personnes formées dans des écoles ne correspondant pas aux critères de la FPGT. Cette adhésion reste possible avec un protocole particulier défini dans le règlement intérieur ([Voir lien](#)).

Cette situation est nouvelle en 2022 car nous poursuivons petit à petit la construction de la FPGT. En 2021, suite à l'adhésion de la FPGT à la FF2P et à l'EAGT, nous avons créé des catégories de membres et demandé à nos membres de préciser le métier qu'ils exercent et la ou les écoles dans lesquels ils ont été formés.

Cela nous a amenés à nous questionner sur la formation dispensée, en particulier dans le domaine éthique et déontologique, dans des écoles qui ne sont adhérentes d'aucune fédération.

L'obstacle principal pour l'adhésion des personnes issues de ces écoles est la déontologie. Nous demandons en effet aux écoles, pour reconnaître leurs formations, qu'elles aient une référence déontologique cohérente avec celle de la FPGT, et qu'elles adhèrent à un organisme possédant un code et une commission apte à traiter les éventuelles plaintes.

Ne voulant cependant pas mettre de côté les personnes qui, en toute bonne foi, ont été se former dans ces écoles non reconnues, nous avons décidé que l'adhésion de ces personnes passerait par un entretien avec le pôle Éthique et Déontologie de la FPGT. Cet entretien vise à vérifier avec la personne que nous sommes bien sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne la déontologie de la profession de gestalt-thérapeute.

Si vous êtes dans ce cas votre adhésion définitive ne pourra se faire qu'à la suite de la validation par le pôle de votre demande d'adhésion.

Vous pourrez alors figurer dans l'annuaire interne des membres de la FPGT, mais pas dans l'annuaire accessible au public étant donné que l'école de référence des thérapeutes y est mentionnée.

Le pôle Éthique et Déontologie de la FPGT

27 Juin 2022